

Québec, le 18 juillet 2011

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Fédération des Coopératives du Nouveau-Québec
19950, avenue Clark-Graham
Baie d'Urfé (Québec) H9X 3R8

N/Réf. : 3215-22-023

Objet : Traitement de sols contaminés
Dépôt pétrolier de Puvirnitug

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires datés du 8 mars 2011 concernant le projet de traitement de sols contaminés provenant du dépôt pétrolier de Puvirnitug, sur le territoire de la Corporation de village nordique de Puvirnitug, et après avoir été informé de la décision de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, je vous avise, conformément à l'article 192 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), que le projet décrit ci-dessous n'est pas assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- excavation d'environ 650 mètres cubes de sols contaminés par des hydrocarbures au dépôt pétrolier de Puvirnitug;
- entreposage de ces sols contaminés sur le terrain du site d'élimination des déchets solides de la communauté de Puvirnitug pour leur traitement à l'aide de biopiles.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans le document suivant :

- Lettre de M. Georges J. Simundic, de SCP Environnement inc., adressée à M^{me} Diane Jean, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 8 mars 2011, concernant le dépôt des renseignements préliminaires, 2 pages et 2 pièces jointes.

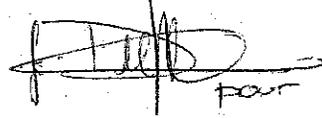
ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3215-22-023

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du Chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Diane Jean', with a horizontal line drawn through it. The word 'pour' is written in small letters below the signature.

Diane Jean